

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5286 - Vendredi 29 - Samedi 30 janvier 2021 - Prix : 10 DA

De 2017 à ce jour

386 élus locaux suspendus

Page 3

Montage auto/Financement occulte de la présidentielle 2019

Ouyahia et Sellal condamnés à 15 et 12 ans de prison

Page 16

Un procès en destitution déjà perdu par les démocrates

Par Mohamed Habili

Pour gagner le procès en destitution contre Donald Trump, les démocrates ont besoin que 17 voix républicaines se joignent aux leurs, elles-mêmes au nombre de 50, pour que la condition sine qua non des deux tiers de sénateurs votant la condamnation soit remplie. Jusqu'à encore récemment, ce scénario, bien que difficilement envisageable pour la plupart des observateurs, ne pouvait quand même pas être rejeté par avance comme quelque chose de tout à fait impossible. Les démocrates en tout cas ne perdaient pas espoir que cette divine surprise, qui leur permette ensuite de faire voter à une majorité simple la sentence de mort politique de Trump, en le privant de son droit à se représenter à quelque fonction élective que ce soit, se produise malgré tout. Ils comptaient beaucoup là-dessus sur le premier des sénateurs républicains, Mitch McConnell, à qui il était déjà arrivé de dire qu'il considérerait Trump responsable de l'envahissement du Capitole par la foule le 6 janvier. Avec une telle opinion, pensaient-ils à juste titre, le sénateur du Kentucky ne pourrait que voter le moment venu pour la destitution, entraînant ce faisant avec lui le nombre des voix républicaines qui leur manquaient pour sortir Trump de la scène politique après l'avoir forcé à quitter la Maison-Blanche.

Suite en page 3

L'opération commence aujourd'hui à Blida

Coronavirus : c'est parti pour la vaccination !



PH.D. R.

C'est officiel, l'Algérie entame, aujourd'hui, sa campagne de vaccination contre le Covid-19, après l'arrivée, hier, de la première cargaison du vaccin russe, Sputnik V. Geste hautement symbolique de la part des pouvoirs publics, les premières vaccinations commenceront à l'hôpital Frantz-Fanon de Blida, ville où est apparu, en mars 2020, le premier cas de coronavirus en Algérie, en présence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad. Page 2

Problèmes d'eau dans certaines régions

L'Etat opte pour la «solidarité hydrique»

Page 2

Agoune Gueghrane (Tizi Ouzou)

La maison de Slimane Azem sera rénovée

Page 16

L'opération commence aujourd'hui à Blida

Coronavirus : c'est parti pour la vaccination !

■ C'est officiel, l'Algérie entame, aujourd'hui, sa campagne de vaccination contre le Covid-19, après l'arrivée, hier, de la première cargaison du vaccin russe, Spoutnik V. Geste hautement symbolique de la part des pouvoirs publics, les premières vaccinations commenceront à l'hôpital Frantz-Fanon de Blida, ville où est apparu, en mars 2020, le premier cas de coronavirus en Algérie, en présence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad.

Par Louisa Ait Ramdane

Malgré les incertitudes qui ont plané sur le rendez-vous promis, justifiées par le fait que le vaccin russe n'avait pas encore été réceptionné, le gouvernement a tenu la promesse pour le lancement de la campagne de vaccination, ainsi que décidé par le Président Tebboune, avant la fin janvier.

Selon le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, «la campagne de vaccination sera lancée symboliquement à partir de Blida, en présence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad». Les premières doses du vaccin seront administrées au personnel du corps médical, aux personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques, avant d'élargir l'opération aux différentes catégories de la société, précise-t-il.

En plus du vaccin russe, il est attendu que l'Algérie reçoive un autre lot de vaccin anti-Covid-19 en provenance de la Chine et de l'Inde, ainsi que d'autres pays. L'Algérie devrait, en effet, réceptionner, en février, un autre lot du vaccin développé par le laboratoire pharmaceutique anglo-suédois AstraZeneca en collaboration avec l'Université d'Oxford.

L'Algérie n'attendait donc que la réception du vaccin, les procédures ayant été finalisées et les moyens humains et matériels sont prêts. Les contrats avec le fournisseur russe ont été signés, l'enveloppe financière dégagee (1,5 milliard de dinars pour la première opération), de même que le vaccin Spoutnik V a été enregistré au niveau de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques dans le cadre des mesures d'urgence prises pour commencer la campagne de vaccination en janvier.

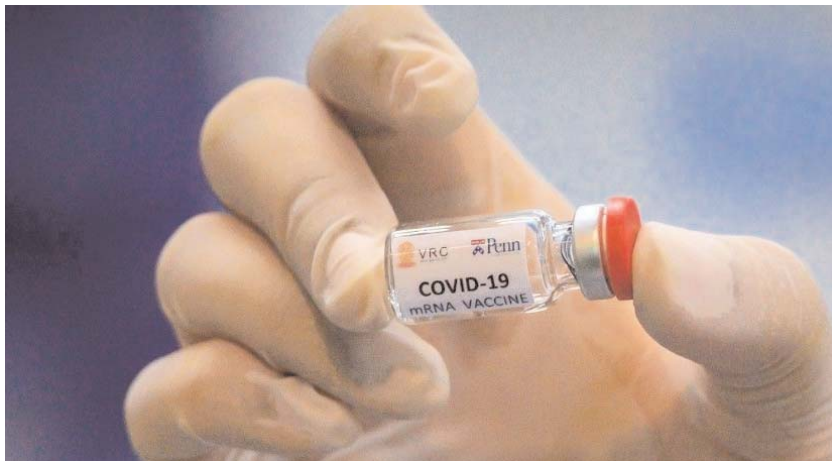
L'Algérie a également préparé l'ensemble du dispositif logistique pour la conservation et la distribution du vaccin et réservé pas moins de 8 000 structures sanitaires à travers le territoire national pour l'opération. Une

formation de responsables encadreurs de la campagne de vaccination contre le Covid-19 a été lancée au courant de la semaine et sera suivie aussitôt par une autre, ces encadreurs devant, à leur tour, former d'autres personnels du secteur au niveau local. Selon le porte-parole du Comité scientifique chargé du suivi de l'évolution du coronavirus, D' Djamel Fourar, le vaccin sera administré «obligatoirement en 2 doses pour la même personne, avec un intervalle de 21 jours».

«Autrement, ce vaccin sera sans effet étant donné que chaque dose ne procure que 50 % d'immunité contre le virus», a-t-il expliqué, insistant sur l'importance que le personnel de la santé soit la première catégorie de la population à en bénéficier, suivi des différents corps de sécurité, des citoyens âgés de 65 ans et plus, puis des malades chroniques. «S'en suivra, enfin, toute la population de 18 ans et plus, les essais cliniques entrepris dans le monde n'ayant pas concerné, à ce jour, celle en-dessous de cette tranche d'âge ainsi que les femmes enceintes», a-t-il soutenu, avant d'insister sur les critères de «sécurité, d'efficacité et de la chaîne du froid», sur lesquels s'est basée l'Algérie dans ses choix de vaccins. Le D' Fourar a tenu, dans ce contexte, à rassurer la population, soulignant que «l'Algérie a opté pour des vaccins sûrs, avec une bonne innocuité et le moins d'effets secondaires». Toutefois, «il faut aussi savoir que la campagne de vaccination durera un an ou plus», a-t-il prévenu, faisant remarquer qu'«aucun pays ne peut mener sa campagne de vaccination avec un seul vaccin».

Il a estimé, à ce titre, qu'«un taux minimum de 60 à 70 % de couverture vaccinale est nécessaire pour réussir à stopper la circulation du virus».

Et de rappeler qu'en sus des vaccins importés, l'Algérie bénéficiera du dispositif Covax de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), incluant 190 pays et garantissant à ces derniers de faire vacciner, à proportions



PH/D. R.

équitable, 20 % de leurs populations respectives.

Détaillant le Plan de vaccination qu'il qualifie de «flexible et modulable», D' Fourar a assuré que «tout le monde est prêt» pour mener à bien la campagne y afférente, d'autant plus que les vaccins choisis par l'Algérie sont «traditionnels, avec le même fonctionnement que ceux auxquels elle s'est habituée car n'ayant pas subi de manipulation génétique».

De même que des équipes mobiles se déplaceront vers les zones d'ombre et enclavées du pays afin de faire bénéficier l'ensemble de la population du vaccin, a-t-il poursuivi, précisant que «toute personne vaccinée se dotera d'un carnet de vaccination, qui pourrait, à l'avenir, être exigé par certains pays lors de déplacements à l'étranger».

La Commission de la fatwa valide le vaccin

Réunie jeudi passé, la Commission interministérielle de la fatwa a validé la vaccination contre le Covid-19, indique un communiqué du ministère des Affaires religieuses et des Waqfs. La commission a mis en avant que les composants des vaccins ne présentaient pas de propriétés pouvant être «illicites» vis-à-vis de la «Chariâa islamique».

Affirmant s'être concertée avec le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie, elle rassure qu'«il n'y avait aucun danger sur la santé des citoyens». La commission souligne, en outre, «l'impératif de suivre les orientations des services sanitaires en Algérie, lesquels relèvent la nécessité de se faire vacciner, selon les procédures et programmes tracés, conformément aux dispositions de la Chariâa qui prône le traitement en reconnaissant l'existence d'un remède à toute maladie».

Pénurie de doses en Europe

La vaccination contre le coronavirus a commencé depuis plusieurs semaines dans certains pays. Pourtant, le déploiement de la vaccination contre le Covid-19 bute dans le monde entier sur plusieurs obstacles.

Les laboratoires Pfizer et AstraZeneca ont annoncé des livraisons moins importantes que prévu et les pays de l'Union européenne sont amenés à ralentir les rythmes de vaccination.

Le Portugal a fait savoir que sa campagne de vaccination serait plus longue que prévu et l'Allemagne a annoncé que les pénuries se feraient sentir au moins jusqu'en avril.

En France, des centres de vaccination ont vu leur date d'ouverture repoussée tandis que d'autres ont dû fermer, en raison de livraisons insuffisantes de doses de vaccin.

Le ministère de la Santé français a déclaré que Moderna livrerait en février 25 % de doses de moins que prévu et que les livraisons de Pfizer seraient fin janvier inférieures de 200 000 aux prévisions, rapporte l'agence Reuters. **L. A. R.**

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 3 décès et 277 nouveaux cas

L'ALGÉRIE a enregistré 3 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de moins qu'hier (4), portant à 2 884 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une remontée, avec 277 cas, soit 26 cas de plus par rapport au bilan d'hier (251), pour atteindre, au total, 106 887 cas confirmés. **R. N.**

Problèmes d'eau dans certaines régions

L'Etat opte pour la «solidarité hydrique»

Les pouvoirs publics ont adopté la politique de la «solidarité hydrique» entre wilayas, en vue de faire face au stress hydrique dont souffrent certaines communes du pays. Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, qui s'exprimait, avant-hier à l'APN, a indiqué que l'Etat s'attelait à la concrétisation des grands transferts d'eau à partir de l'exploitation des eaux des barrages.

Qualifiant cette politique d'«ambitieuse», le ministre a expliqué qu'elle consiste en le «transfert d'eau à partir des régions qui disposent de ressources hydriques confortables vers les régions qui enregistrent moins de ressources,

tout en fixant les priorités». Faut-il rappeler, à ce titre, qu'en raison de la sécheresse qu'a connue le pays l'année passée, de nombreux barrages ont enregistré des niveaux de remplissage très bas. Malgré les pluies des dernières semaines de la saison hivernale en cours, ayant permis de relever un peu les quantités d'eau emmagasinées, la menace de déficit dans l'approvisionnement persiste encore. D'où l'utilité pour les pouvoirs publics de prévoir des solutions pour une distribution équitable de l'eau du robinet.

Par ailleurs, le ministre des Ressources en eau, interrogé par un député sur la rareté de l'eau potable dans

certaines communes de la wilaya de Jijel qui dispose, toutefois, de cinq barrages, notamment des communes jouxtant le barrage Béni Haroun, le ministre a fait savoir que le retard accusé dans les projets d'approvisionnement de ces communes en eau potable et en eau d'irrigation à partir de ces barrages est dû à des raisons purement financières.

Le ministre a cité, à titre d'exemple, le projet du barrage de Yarjana, relatif à l'approvisionnement de la population en eau potable et des agriculteurs en eau d'irrigation, mais non réalisé en raison de la crise financière.

Toutefois, le ministre a fait état du par-

achèvement de l'APD (avant-projet détaillé) de ce projet en vue de sa réalisation. Répondant à la question d'un autre député concernant l'impact de la construction de bâtisses sur des terrains agricoles dans le périmètre d'irrigation du barrage Ladrat (Médéa), le ministre a mis l'accent sur la nécessité de faire prévaloir l'intérêt des citoyens. Il a indiqué avoir chargé les services de wilaya de résoudre cette question dans les plus brefs délais, annonçant qu'une assiette de 80 hectares, en dehors du périmètre d'irrigation, sera consacrée à la construction.

Aomar F.

— Afin d'éviter des dysfonctionnements durant la réalisation des logements —

Nasri insiste sur une meilleure sélection des promoteurs immobiliers

■ «Pour éviter les problèmes et les dysfonctionnements au niveau des chantiers de réalisation de logements et protéger les droits des souscripteurs, les autorités locales ainsi que les entreprises en charge des programmes de logement doivent mieux choisir les promoteurs immobiliers», a indiqué le ministre de l'Habitat.

Par Thinhinene Khouchi

Répondant aux questions orales des députés, lors d'une séance plénière à l'APN en présence de membres du gouvernement, le ministre de l'Habitat, Kamel Nasri, a indiqué que «les procédures de résiliation des contrats et de remplacement des maître d'œuvre chargés de la réalisation des différents projets de logements prennent du temps, ce qui se répercute sur les délais de livraison». «C'est pourquoi les autorités locales ainsi que les entreprises en charge des programmes de logement doivent, dorénavant, mieux choisir les promoteurs immobiliers», a-t-il ajouté. Questionné sur l'avancement du projet «AADL-CNEP» à Réghaïa, le ministre a indiqué que les logements seront directement remis une fois le projet finalisé. Concernant le retard accusé dans la réalisation d'un projet dans la wilaya de Boumerdès, le ministre a affirmé que la résiliation de contrats n'était pas toujours en faveur des souscripteurs vu le retard qui en découle, insistant, dans ce sens, sur l'impératif de suivre et de surveiller l'activité des entrepreneurs. Concernant les opérations de relogement, notamment des habitants des bidonvilles, Nasri a indiqué qu'elles n'avaient pas une date précise, mais s'effectuent plutôt selon les priorités. A une question sur l'avancement de certains projets de logements (LSP, LPP et LPA) dans la wilaya de Tiaret, notamment le projet de 20 logements promotionnels



aidés dans la commune de Machraâ Safa, Nasri a fait savoir que le projet avait été confié à un promoteur immobilier qui n'a réalisé que 40 % du programme. A l'arrêt depuis trois ans, le projet a été transféré à la Direction des domaines, en avril 2020, pour enclencher la procédure de résiliation du contrat, a-t-il précisé. Il a été soumis à la justice le mois dernier, et la procédure de désignation d'un nouveau promoteur a été lancée, a-t-il ajouté. A une question concernant les souscripteurs AADL dans la wilaya de Jijel, le premier responsable du secteur a indiqué que le programme AADL inscrit dans cette wilaya comptait 7 337

logements. Outre la livraison du projet de 400 logements dans la commune de Taher en 2020, plusieurs autres projets devraient être livrés en 2021, a-t-il dit. S'agissant des projets inscrits en 2018, un total de 3 500 unités réparties sur 5 sites sont en cours de réalisation dans la wilaya dont les travaux ont été déjà lancés à un rythme acceptable. Quant aux projets inscrits en 2019, poursuit Nasri, 1 537 unités ont été programmées et les souscripteurs ont été convoqués pour le versement de la 2^e tranche. Le secteur ne ménagera aucun effort pour le parachèvement de ce programme à travers un ferme suivi des projets, en

sus du renforcement des chantiers et la résolution des problèmes soulevés dont le manque du foncier, souligne-t-il, justifiant le retard accusé dans certains projets par la situation sanitaire liée à la propagation du Covid-19. S'agissant des citoyens ayant refusé de récupérer les attestations d'affectation dans le cadre du programme «AADL» dans la wilaya de Jijel, le ministre a fait savoir que son secteur avait donné des instructions à l'AADL pour prendre leurs demandes en considération en fonction des capacités disponibles en respectant la chronologie d'inscription au programme.

T. K.

LA QUESTION DU JOUR

Un procès en destitution déjà perdu par les démocrates

Suite de la page une

Ce n'est en effet qu'à cette condition qu'il serait neutralisé. Un Trump qui conserverait tous ses droits politiques, et donc celui de prendre part à la présidentielle de 2024, se remettrait en campagne dès le prononcé de son acquittement, encouragé en cela par son statut renouvelé de leader incontesté de son camp. La campagne présidentielle débiterait dès ce moment, d'autant qu'une échéance intermédiaire se profile déjà : les élections de mi-mandat, dont rien ne dit par avance qu'elles ne seraient pas remportées par les républicains. Or il y a moins d'une semaine, une motion des républicains dans laquelle ils contestaient la constitutionnalité du procès en destitution intenté contre un président qui n'était plus en fonction n'a été rejetée qu'avec l'appui de 5 voix seulement républicaines. Elle n'a été rejetée ni par le leader des républicains à la Chambre, Kevin McCarthy, ni par leur chef de file au Sénat, McConnell, qui pourtant avaient impliqué directement Trump dans l'acte insurrectionnel du 6 janvier. Le résultat de ce vote, 55-45, annonce clairement l'acquiescement prochain de Trump. Des 17 voix républicaines manquant aux démocrates pour obtenir la condamnation de Trump, ceux-ci ne peuvent compter que sur 5, ce qui pour le moins n'est pas suffisant. Ils peuvent toujours s'entretenir dans l'illusion que les jeux ne sont pas encore faits, que les débats au cours du procès sont susceptibles de retourner des républicains, la réalité est qu'ils ont déjà perdu la partie. Leur procès est mort-né. Pire encore, il renforce celui contre lequel il est intenté. Son acquiescement en fera plus que jamais le leader de tout son camp, ou quasiment, alors que jusque-là il n'a été pleinement soutenu que par sa moitié. Ce sont les 5 républicains ayant voté contre Trump qui probablement seront évincés du parti. Nancy Pelosi, la présidente démocrate de la Chambre des représentants, avisée comme elle est souvent, n'exclut même plus que la violence ne vienne pas dans la suite des événements de l'extérieur mais éclate de l'intérieur. Pour s'en prémunir elle préconise la mise en place de portiques détecteurs des métaux par lesquels les représentants devront passer avant de rentrer dans la Chambre. Seul moyen en effet d'enlever leurs armes à feu à ceux des représentants qui voudraient faire un massacre de leurs adversaires.

M. H.

De 2017 à ce jour

386 élus locaux suspendus

«Le nombre d'élus locaux suspendus depuis 2017 à ce jour est de 386 sur un total de 24 876, soit 1,6 %» a fait état, jeudi à Alger, le ministre de l'Intérieur, Kamel Beldjoud.

A une question sur la révision de la loi relative à l'élu local, lors d'une plénière à l'APN, le ministre de l'Intérieur a indiqué que le président de l'APC «est soumis à la même législation que le gestionnaire des entreprises publiques, notamment la loi relative à la comptabilité publique et la réglementation des marchés publics et des délégations de service public». Le ministre a affirmé, en outre, que dans le cadre des «importantes» réformes engagées par les pouvoirs publics afin de permettre aux Collectivités territoriales de s'acquiescer «pleinement» de leurs prérogatives, plu-

sieurs ateliers ont été organisés pour consolider les capacités des communes en matière de valorisation des ressources financières, fiscales et humaines (personnels et élus), a-t-il souligné. Ajoutant que l'objectif étant également de «renforcer le contrôle financier et le rôle des secrétaires généraux des APC», il a assuré que «ceci a permis de mieux maîtriser et rationaliser les dépenses publiques». A ce propos, il a rappelé que la stratégie adoptée par son département, en matière de formation et de perfectionnement des personnels et élus locaux, reposait sur une formation de base et spécialisée au niveau de l'Ecole nationale d'administration (ENA) en faveur des ingénieurs de la Ville ainsi que sur des cycles de formation organisés au profit des cadres du secteur. Dans le même contexte, le

ministre a fait savoir que depuis 2016, 1 903 cadres et employés ont bénéficié de perfectionnement de niveau, à travers une formation qualitative dans de nombreux domaines, comme la gestion financière des Collectivités locales, le management, la démocratie participative, la gestion des catastrophes, l'hygiène, la gestion des déchets. Des formations ont également profité, depuis 2015, à 2 007 élus locaux et 57 000 employés relevant de l'administration locale, a-t-il encore ajouté. Evoquant, par ailleurs, la stratégie de transition énergétique au niveau local, le ministre a mis en avant les nombreuses instructions émises par son département, dont la dernière datant de mars dernier et visant à lutter contre le gaspillage et la consommation excessive d'énergie au niveau des

Collectivités locales et à encourager une consommation rationnelle et le recours à l'énergie renouvelable. Il a rappelé, dans ce sens, le programme visant à remplacer les lampes ordinaires par des lampes économiques permettant de réduire la consommation de l'énergie, ainsi que la généralisation de l'utilisation de l'éclairage solaire. Le ministre a fait état, ainsi, de la mise en place, jusqu'à décembre 2020, de plus de 180 000 nouveaux éclairages publics et le remplacement de 173 984 lampes classiques par des lampes LED. En conclusion, il a insisté sur «la coordination parfaite» entre les responsables locaux et les acteurs de la société civile pour «trouver des solutions aux problèmes soulevés au niveau local».

Meriem Benchaouia

Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav)

Suspension du programme «Ma Wara'e El joudrane» d'Ennahar TV

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) a rendu publique, jeudi dans un communiqué, la décision de suspendre définitivement le programme «Ma Wara'e El joudrane» (Derrière les murs), diffusé par Ennahar TV, «pour plusieurs dépassements professionnels et moraux».

Par Racim C.

Relevant que ce programme «a souvent dévié de ses objectifs», l'Arav rappelle les nombreux avertissements adressés à la chaîne au sujet de ses contenus, qui suscitent la polémique au sein de la société et des réactions de colère, voire des condamnations. La même source souligne, en outre, une «insistance» à aborder des tabous et des problèmes sociaux portant atteinte à la morale et aux valeurs sociales. Pour l'Arav, le contenu de cette émission ne sert pas le téléspectateur, qui aspire à une information constructive, qualitative et de sensibilisation à même de contribuer à l'enrichissement de sa culture et à la solution des problèmes de son quotidien. Cependant, la course à la célébrité et à l'audience a eu pour

conséquence un traitement superficiel et aléatoire, en l'absence de spécialistes, en fonction des thèmes censés être bénéfiques pour la société, ajoute le communiqué.

Rappelant les appels, à maintes reprises, réitérés à l'impératif de promouvoir la scène médiatique, de préserver la dignité du citoyen et de respecter les règles d'éthique et de déontologie, l'Arav déplore «l'instrumentalisation de certains cas sociaux en tant que phénomènes sans aucune référence à des études scientifiques et à des statistiques exactes». Le programme a également ouvert la voie à des individus versant dans le charlatanisme et la superstition et tentant d'abrutir le téléspectateur, ajoute le communiqué. Après visualisation et examen des contenus, l'Arav a décidé de suspendre définitivement l'émission «Ma Wara'e El joudrane», à compter de la date de parution du présent communiqué, et de faire injonction à la chaîne de se soumettre aux lois régissant l'activité audiovisuelle et à la déontologie, conclut le communiqué.



nitivement l'émission «Ma Wara'e El joudrane», à compter de la date de parution du présent communiqué, et de faire injonction à la chaîne de se soumettre aux lois régissant l'activité audiovisuelle et à la déontologie, conclut le communiqué.

nitivement l'émission «Ma Wara'e El joudrane», à compter de la date de parution du présent communiqué, et de faire injonction à la chaîne de se soumettre aux lois régissant l'activité audiovisuelle et à la déontologie, conclut le communiqué.

nitivement l'émission «Ma Wara'e El joudrane», à compter de la date de parution du présent communiqué, et de faire injonction à la chaîne de se soumettre aux lois régissant l'activité audiovisuelle et à la déontologie, conclut le communiqué.

R. C.

Monde du travail

Djaaboub exclut tout retour à la retraite proportionnelle et sans condition d'âge

Le retour à la retraite proportionnelle et sans condition d'âge est, pour l'heure, «exclu», compte tenu du déficit de la Caisse nationale des retraites (CNR), a affirmé, jeudi à Alger, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaaboub, mettant en avant la prise en charge de l'intégration des jeunes diplômés dans le monde du travail.

À la question d'un député, lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale, sur un éventuel retour à la procédure de retraite proportionnelle et sans condition d'âge et l'intégration des jeunes diplômés dans le monde du travail, le ministre a affirmé qu'«en l'état actuel des choses, il est impossible de revenir à cette procé-

re compte tenu du déficit de la CNR».

M. Djaaboub a rappelé que «la procédure de départ à la retraite proportionnelle et sans condition d'âge est intervenue dans une conjoncture exceptionnelle, en 1997, en raison de la situation économique qu'avait connue le pays suite à l'application du programme du FMI, qui a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises et le licenciement d'un grand nombre de travailleurs».

A ce jour, la procédure a profité à «plus d'un million de personnes, ce qui a mis à mal l'équilibre financier de la CNR et créé, dès 2013, un déficit structurel», a ajouté le ministre, précisant que face à cette situation, la CNR «a sollicité l'aide de différentes caisses de la Sécurité sociale et du

Fonds national d'investissement (FNI) pour assurer le versement des pensions de retraite».

Concernant l'intégration des bénéficiaires du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), M. Djaaboub a fait savoir que 2 228 500 jeunes avaient bénéficié de ce dispositif, de 2008 au 31 octobre 2019, soulignant que beaucoup d'entre eux avaient été titularisés dans plusieurs secteurs administratifs et économiques, publics et privés.

Il a fait état, dans ce sens, de l'intégration, jusqu'à fin octobre 2019, des bénéficiaires de ce dispositif parmi les diplômés de l'université et de la formation et de l'enseignement professionnels, conformément au décret du 8 décembre 2019, en

prenant en considération l'ancienneté.

À une autre question sur la possibilité de rembourser les actes de la procréation médicalement assistée (PMA), le ministre a fait savoir que la fécondation in vitro est remboursable par les assurances sociales et peut être faite au niveau des structures hospitalières publiques.

La contribution financière de la Cnas au profit des hôpitaux s'est élevée en 2020 à 92 milliards (Mds) DA et atteindra les 102 Mds DA en 2021, a-t-il ajouté.

L'insémination artificielle n'est certes pas incluse encore dans le système des assurances sociales, mais il est possible aussi de la faire gratuitement au niveau des structures hospitalières publiques, a conclu le ministre.

Yanis F.

Avant-projet de loi électorale

Le parti Jil Jadid demande des éclaircissements sur le scrutin proportionnel avec listes ouvertes

Le parti Jil Jadid a dévoilé, jeudi, ses observations et propositions concernant la mouture de l'avant-projet de loi organique portant régime électoral, en tête desquelles figure son appel à l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) à l'effet de mener une campagne de communication intensifiée pour expliquer le mode de scrutin proportionnel avec listes ouvertes. À cet effet, le parti a émis une observation sur l'article 167 de l'avant-projet, qui stipule que les membres de l'Assemblée populaire communale (APC) et de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) «sont élus pour un mandat de cinq ans au scrutin proportionnel avec listes ouvertes et par vote préférentiel sans panachage», appelant l'Anie à «expliquer de manière détaillée ce scrutin» et à «intensifier la communication à

l'adresse de l'électeur, afin d'éviter l'augmentation du nombre de bulletins nuls».

Par ailleurs, Jil Jadid s'est joint aux formations politiques qui appellent à l'amendement de l'article 176 «en supprimant la condition requise des 4 % des suffrages exprimés lors des précédentes élections, et celle d'au moins 10 élus au niveau des Assemblées populaires locales de la wilaya concernée», tout en exigeant que «les signatures pour les listes indépendantes soient faites électroniquement, sans avoir besoin d'approbation et de signature par un agent public».

S'agissant de l'article 174, le parti a suggéré que la liste des candidats aux Assemblées populaires communales et de wilaya comprenne un nombre de candidats «supérieur de 30 % à celui des sièges à occuper».

En ce qui concerne les

conditions que doit remplir le candidat à l'APC ou à l'APW, visées à l'article 182, la même formation politique a plaidé pour «la suppression des deux conditions d'âge et de bonne conduite en raison de l'absence de mécanismes juridiques clairs permettant une vérification dans ce sens».

Quant à la condition devant être remplie par le candidat à l'Assemblée populaire nationale, contenue dans l'article 198, le parti a proposé «la suppression de l'inscription à la circonscription électorale dans laquelle il se porte candidat», étant donné que «le mandat parlementaire est un mandat national».

Jil Jadid a également demandé la suppression de la «condition de compléter tout le mandat dans les Assemblées populaires locales pour se porter candidat, pour l'élection des deux tiers des membres du Conseil de la

nation», comme énoncé dans l'article 219.

Le parti a également affiché certaines observations concernant le chapitre relatif à la campagne électorale et à son financement, proposant de relever la valeur de don de 1 000 DA à 10 000 DA.

Tout montant supérieur à la valeur de ce don (1 000 DA), doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou par carte bancaire, comme stipulé dans l'article 90.

Pour Jil Jadid, «le plafonnement du don devant être versé via les mécanismes précités a pour but d'alléger les procédures de perception des dons à valeur monétaire minime, tout en respectant les autres dispositions relatives au financement des campagnes électorales prévues dans la loi».

La formation politique a également demandé l'amendement

de l'article 102 qui stipule que l'Etat se charge d'encourager les candidatures indépendantes des jeunes, en vue de contribuer à la vie politique.

À ce propos, le parti propose la suppression des candidatures des indépendants, affirmant la nécessité d'«encourager la participation des jeunes dans la vie politique sans distinction, qui se sont portés candidats sous la bannière d'un parti politique ou dans une liste indépendante».

Concernant les dispositions relatives aux opérations de vote, le parti a proposé «le plafonnement du nombre de représentants des candidats ou des listes de candidats à dix représentants (article 139), ainsi que l'impératif d'affichage du PV en ligne, sans restrictions, dès l'achèvement du dépouillement» (article 153).

Amine N.

Nouvelle loi des hydrocarbures

Les 43 textes d'application prêts au 1^{er} trimestre

■ Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a déclaré que les 43 textes d'application de la nouvelle loi des hydrocarbures seront prêts le 1^{er} trimestre 2021. «L'élaboration de 32 textes d'application sur les 43 concernant la nouvelle loi des hydrocarbures (19/13) est terminée», a indiqué le ministre en marge du sixième conclave du Comité d'experts chargé de rédiger ces textes, prévoyant la finalisation de tous les textes le 1^{er} trimestre 2021.

Par Sara B.

M. Attar a précisé, dans ce contexte, que ces textes se composent de 38 textes d'application et de 5 dossiers concernant la définition de la nature des contrats en relation avec le partenariat, précisant que les 32 textes d'application finalisés ont été déposés au niveau du Secrétariat général du gouvernement et que le Conseil du gouvernement, qui se réunit chaque mercredi, examine et adopte deux textes à chaque réunion. Le ministre a mis en exergue le temps record – six mois – au cours duquel ces textes ont été élaborés, saluant les efforts

entrepris par les membres dudit comité composé de directeurs et techniciens de différents services du ministère et de ses différentes agences, en plus du groupe Sonatrach et la société Naftal. Evoquant les caractéristiques de la nouvelle loi des hydrocarbures, le ministre a indiqué que celle-ci était différente des lois précédentes, notamment en ce qui concerne la facilitation du partenariat, l'attrait des investissements et le renforcement de l'exploration pour augmenter les capacités de production et des réserves, regrettant «certaines pratiques bureaucratiques qui avaient tout retardé et freiné». «Cette loi offre l'occasion de relancer le partenariat à travers un climat d'investissement attractif et une fiscalité réduite», a-t-il ajouté, indiquant que «l'exploration de nouveaux puits exige d'importants nouveaux investissements que Sonatrach ne peut réaliser à elle seule». «Le développement du partenariat et de l'investissement sont à même d'augmenter les capacités de production et des réserves, vu que l'Algérie consomme plus de 50 % de sa production de gaz et



PH/D. R.

de produits pétrochimiques», a encore déclaré le ministre, annonçant que «l'Algérie lancera une campagne de promotion des avantages de cette nouvelle loi dès la finalisation des textes d'application si la situation épidémiologique (Covid-19) s'améliore».

Sonatrach fera également des offres de partenariat à propos de 14 ou 15 projets concernant le développement des petits puits qui sont au nombre d'une centaine, la plupart des puits de gaz, a

dit M. Attar, soulignant que cette tendance vise à assurer la sécurité énergétique du pays. Le comité d'experts poursuivra ses travaux, ouverts mercredi soir par le ministre de l'Energie et qui dureront quatre jours. **S. B.**

Pétrole

Les prix ont un peu baissé, incertitudes sur la reprise mondiale

Les prix du pétrole ont un peu baissé jeudi, l'incertitude sur la reprise économique mondiale prenant le pas sur la chute des stocks américains de brut. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars a reculé de 28 cents, à 55,53 dollars (-0,5 %). Le baril américain de WTI pour le même mois a fléchi de 51 cents, à 52,34 dollars (-1,0 %). «L'élan donné par la baisse des stocks de pétrole brut aux Etats-Unis n'a pas été très efficace pour contrer le sentiment négatif du marché», a estimé Stephen Innes, analyste d'Axi, pour qui la pression sur la demande à court terme «continue de peser fortement». Selon un rapport hebdomadaire de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) diffusé mercredi, les stocks commerciaux de brut aux Etats-Unis ont dégonflé de 9,9 millions de barils la semaine close le 22 janvier, tombant à leur plus bas niveau depuis mars dernier. Cette baisse est d'autant plus significative que la prévision médiane des analystes tablait au contraire sur une hausse de 1,5 million de barils. Mais les mesures de confinement toujours en place à travers le monde, certaines campagnes de vaccination qui patinent et les commentaires prudents mercredi du président de la Banque centrale américaine Jerome Powell, qui a évoqué «un long chemin avant une pleine reprise économique et des perspectives hautement incertaines», contrebalancent les données de l'EIA. «Si l'économie américaine est loin d'être sortie de l'auberge, la morosité risquée de se propager dans d'autres régions du monde», a commenté Louise Dickson de Rystad. **R. E.**

Exploitation du gisement de Gara-Djebilet

Les discussions avec des entreprises chinoises en stade de finalisation

Les discussions avec un groupement d'entreprises chinoises pour l'exploitation du gisement de fer de Gara-Djebilet (160 km au sud-est de Tindouf) sont au «stade de finalisation», a-t-on appris, jeudi, auprès du ministère des Mines.

«Les discussions avec un groupement d'entreprises chinoises sont au stade de finalisation et la signature aura lieu très prochainement», a affirmé la même source. Le ministre des Mines, Mohamed Arkab, avait

annoncé, début janvier, que ce projet d'envergure allait être lancé durant le mois en cours, précisant que des négociations «sont en cours avec un partenaire étranger pour la réalisation d'un complexe qui va produire 12 millions de tonnes/an».

Lors d'une récente entrevue avec l'ambassadeur de Chine en Algérie, M. Li Lianhe, M. Arkab s'était félicité de la qualité des relations avec les entreprises chinoises. Le diplomate chinois a affirmé, de son côté, la volonté

des entreprises de son pays à contribuer au développement du secteur minier algérien. Les gisements de minerai de fer de Gara-Djebilet, d'une teneur en fer appréciable (plus de 50 %), sont d'exploitation facile (à ciel ouvert), avec des réserves estimées à 3,5 milliards de tonnes. Les gisements de Gara Djebilet sont constitués de trois sites, à savoir Gara Ouest, Gara Centre et Gara Est, soit un total de 40 000 hectares. Ce mégaprojet devrait générer plus de 3 000

emplois, dont un millier pour lancer sa première phase d'exploitation. Lors du Conseil des ministres du 3 janvier en cours, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait souligné la nécessité de poursuivre les efforts en vue de valoriser les ressources minières que recèle le pays, mettant l'accent sur l'importance d'entamer, dans les plus brefs délais, l'exploitation effective de la mine de fer de Gara-Djebilet.

Nabila T.

Start-up et projets innovants

Près de 200 entreprises labellisées dès la semaine prochaine

Près de 200 projets, entre start-up et projets Innovants, parmi 1 000 projets inscrits pour ce premier semestre, seront labellisés dès la semaine prochaine, a indiqué, jeudi à l'APS, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, Yacine El-Mahdi Oualid.

Le ministre a précisé que 400 demandes de labellisation ont été introduites par les demandeurs du label «Projets Innovants», n'ayant pas de registre du commerce et voulant bénéficier des avantages réservés à ce type de projets avant de démarrer leur activité, et ceux qui aspirent au label «Start-up».

L'objectif n'étant pas dans la quantité mais plutôt dans la qualité des projets labellisés, estime le ministre, évoquant des projets économiquement viables et surtout innovants qui auront un réel impact sur l'économie nationale et qui peuvent même exporter à

l'international.

Les entreprises privées doivent, selon lui, s'impliquer davantage dans le financement et l'investissement dans les start-up, comme cela se fait partout dans le monde, recommande-t-il, surtout que des mécanismes d'encouragement ont été mis en œuvre par son département à leur adresse.

Une conférence régionale «Algeria Disrupt» à Oran fin février

Evoquant l'évènement dédié aux start-up «Algeria Disrupt», le ministre a annoncé que la première conférence régionale se déroulera à Oran vers la fin du mois de février. Une autre rencontre régionale sera organisée à Ghardaïa, alors que Constantine abritera la conférence de la région Est du pays, avant la tenue d'une conférence nationale à

Alger.

Ajoutant que l'accélérateur de start-up «Algeria Venture» sera bientôt réceptionné, bénéficiant de plusieurs sites, un à Alger, un à l'Est, un à l'Ouest et un quatrième dans le Sud.

S'exprimant au sujet des réalisations de la cellule de médiation avec l'administration, créée au niveau de son département, M. El-Mahdi Oualid a qualifié son travail d'«important», considérant que le principal frein à l'innovation et à l'entrepreneuriat en Algérie est bien la bureaucratie.

Près de 400 demandes de médiation avec différentes institutions ont été traitées par cette cellule qui planche quotidiennement sur des dizaines de demandes, a indiqué le ministre, révélant que la médiation a permis de régler bon nombre de problèmes rencontrés par les porteurs de projets.

Farid Y.

Micro-crédit

64 % des bénéficiaires en 2020 sont des femmes

■ La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, a déclaré que 64 % des bénéficiaires du micro-crédit en 2020 au niveau national étaient des femmes.

Par Aymen N.

«Le taux de femmes ayant bénéficié du micro-crédit en 2020 au niveau national a atteint 64 % du nombre global des bénéficiaires», a indiqué la ministre sur les ondes de Radio Blida, au terme d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya. Dans la wilaya de Blida, le taux des femmes bénéficiaires a atteint 69 % du nombre global des projets accordés au niveau local, permettant la création de 479 postes d'emploi, «une source de fierté», a-t-elle dit pour l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (Angem). Les femmes optent pour ce type de crédit pour sa valeur réduite, ce qui les encourage à lancer leurs micro-projets.

M^{me} Krikou a indiqué que son département comptait assurer 780 micro-projets destinés essentiellement aux femmes. Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de tra-



vail dans la wilaya, la ministre a rappelé qu'une «réunion de coordination entre les différents secteurs concernés est prévue lors des prochains jours, pour arrêter un programme d'action unifié de soutien à la femme rurale et à la femme au foyer». Ce soutien se traduira par la formation, l'appui matériel, l'accompagnement ou la commercialisation, a-t-elle indiqué, ajoutant que l'objectif de cette action est d'atteindre un produit conforme aux normes nationales et de le faire connaître sur les marchés internationaux. Le soutien de la femme rurale et l'encouragement de son intégration dans la vie économique et productive s'inscrit dans le cadre de l'appui du produit national, à travers la conjuga-

tion et la coordination des efforts du gouvernement. De son côté, le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou, a souligné que cette visite d'inspection effectuée par les responsables des secteurs du Tourisme et de la Solidarité visait à «sensibiliser au soutien de l'Etat en vue de mettre en exergue le rôle de la femme, qu'elle soit rurale ou au foyer, notamment celle des zones d'ombre». Au cours de cette visite, les deux ministres ont supervisé le lancement d'une caravane de sensibilisation au profit des femmes au foyer dans les communes de Wadi Djar et Ain Roumana (Ouest). «Nous sillonnerons toutes les wilayas pour montrer aux femmes au

foyer tous leurs droits et les mécanismes que l'Etat a mis en place afin de soutenir et d'augmenter les revenus familiaux et créer de la richesse», a indiqué M. Hamidou, soulignant qu'il existe plusieurs dispositifs de soutien dans diverses activités, qu'il s'agisse de l'artisanat, l'agriculture ou les services. Cette caravane, ajoute-t-il, vise également à «encourager les femmes à suivre des sessions de formation au niveau des chambres de l'artisanat et des centres de formation professionnelle à l'effet d'obtenir un diplôme leur permettant de bénéficier d'un local et d'un prêt pour démarrer un micro-projet». Il a rappelé que l'Etat aiderait cette catégorie dans la commercialisation de leurs produits, notamment au

regard de la stagnation de la commercialisation depuis la propagation de la pandémie de Covid-19, faisant état de l'ouverture de plateformes électroniques au niveau des chambres de l'artisanat dédiées à la commercialisation des produits des artisans et de ceux de la femme. Cette initiative, précise le ministre, vise à résoudre ce problème et à encourager tout un chacun à davantage de travail, soulignant qu'il «est impossible pour l'Etat de créer, en la circonstance actuelle, des emplois au profit de tous ses enfants, c'est pourquoi il a mis en place des mécanismes permettant de démarrer des petites et moyennes entreprises (PME), afin de contribuer à l'édification de l'Algérie nouvelle». A. N.

Blida

Trois personnes arrêtées pour trafic de pièces archéologiques classées

TROIS personnes ont été arrêtées par les services de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Blida, pour trafic de pièces archéologiques classées datant du 19^e siècle, a-t-on appris, jeudi, auprès de ce corps sécuritaire. Selon un communiqué de la cellule de communication et des relations générales de ce corps, «la brigade de recherches de la Gendarmerie nationale de Blida a arrêté, dans le cadre de la lutte contre la criminalité et de la protection des citoyens et de leurs biens, trois individus âgés entre 30 et 48 ans, pour trafic de pièces archéologiques classées». Il s'agit, selon le même document, d'une épée et d'un poignard datant du 19^e siècle relevant de la civilisation de la région de la Grande Kabylie (tribu Iflis Levher). Cette affaire a été mise à jour, suite à des informations parvenues à la brigade sus citée, portant sur la présence d'individus en possession de pièces archéologiques qu'ils s'approprièrent à écarter de bord d'un véhicule touristique, a-t-on ajouté de même source. Suite à quoi, le lieu des suspects a été déterminé, avant l'interpellation du véhicule en question, puis sa fouille a abouti à la découverte, à son bord, d'une épée et d'un poignard du 19^e siècle, relevant de la tribu Iflis Levher de la région de la Grande Kabylie, est-il précisé dans le même document, signalant la présentation prochaine des suspects devant la justice.

Amel O.

Cap Del

Lancement aujourd'hui de quatre projets associatifs dans la commune d'El Khroub

Plus de quatre projets associatifs, retenus dans le cadre du programme de renforcement des capacités des acteurs du développement local (CapDel) seront lancés officiellement aujourd'hui dans la commune pilote d'El Khroub (Constantine), a affirmé, jeudi, la coordinatrice locale de ce programme, Imène Zeghbid. «Ces projets associatifs ont été retenus par le programme de renforcement des capacités des acteurs du développement local, qui a octroyé un 2^e financement dans le cadre du deuxième appel à projets, lancé en août dernier dans ses huit communes pilotes, notamment El Khroub», a précisé la responsable. Selon la même source, trois projets associatifs sur les quatre retenus à El Khroub sont inclus dans le «lot n° 1», consacré aux projets destinés au renforcement de la société civile afin de consolider la gouvernance et renforcer le développement local, tandis qu'un seul projet a été sélectionné dans le «lot n° 2», destiné aux projets catalyseurs de développement économique local (DEL), ciblant des secteurs comme l'Artisanat, l'Agriculture et la valorisation des produits agricoles ainsi que l'environnement. Dans le

premier lot, le programme a retenu le projet de l'association «Khroub des jeunes», axé sur la jeunesse et son intégration dans le mouvement associatif et la société civile pour devenir des acteurs dans le processus de développement communal, a indiqué la même source. Deuxième projet sélectionné dans le premier lot, celui de l'association «Nissf El Moujtamaâ» (la moitié de la société), dont les actions sont destinées aux femmes en détresse comme les veuves, les femmes divorcées ou maltraitées, en vue de leur apprendre à se prendre en charge à travers des orientations, des conseils et des formations notamment.

Quant au troisième projet retenu dans le lot n° 1, il a été proposé par l'association Racing Club Athletic (RCA) qui souhaite créer des clubs sportifs et scientifiques au profit des élèves du cycle primaire pour leur enseigner le genre d'activités sportives et les mouvements en adéquation avec leur âge et leur corpulence.

L'unique projet associatif retenu dans le lot n° 2, celui de l'association «Hai Yafriz» (ma cité trie) a pour objectif la sensibilisation des ménages au tri des déchets domestiques, a

précisé M^{me} Zeghbid. Ce projet vise, a-t-elle dit, à impliquer les jeunes et les citoyens dans le processus de tri des déchets, et ce, en partenariat également avec la Faculté de gestion des techniques urbaines (GTU) de l'Université Salah-Bounbider - Constantine 3 en vue d'impliquer également les étudiants. Pour rappel, le programme CapDel (Démocratie participative et développement local) est un programme promu par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), avec le soutien de l'Union européenne.

Il vise, à travers le renforcement des capacités des acteurs du développement local, la promotion d'une gouvernance locale concertée et transparente, le renforcement de la cohésion sociale et l'émergence d'une économie locale solidaire et diversifiée à travers huit communes pilotes, à savoir Djanet (Illizi), Timimoune (Adrar), Messaâd (Djelfa), Babar (Khenchela), Ghazaouet (Tlemcen), Djemila (Sétif), Ouled Ben Abdelkader (Chlef), El Khroub (Constantine).

Hamida H.

Exposition du plasticien El Bahi Belkheiri à Alger

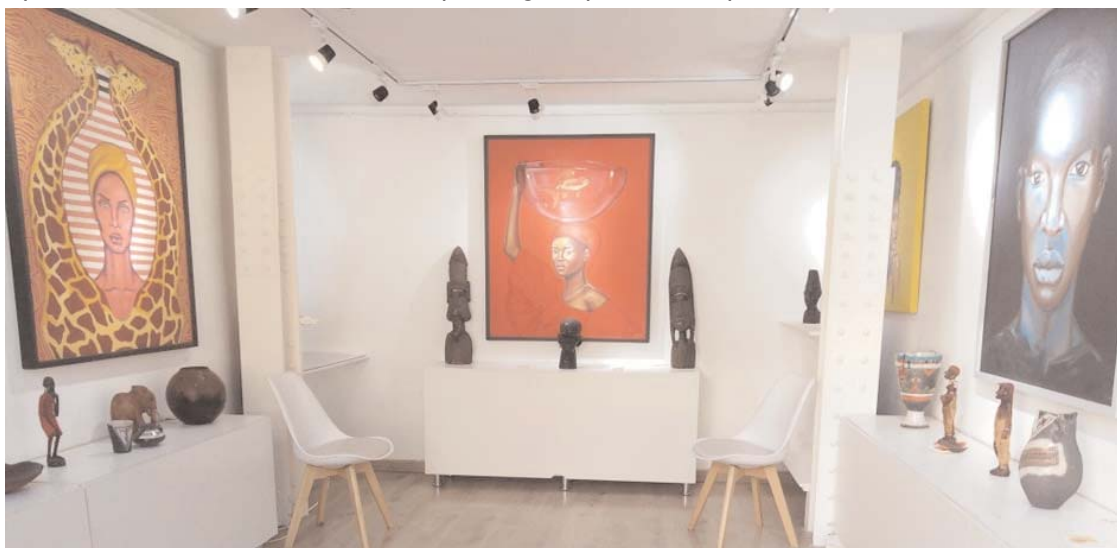
Un cri d'une Afrique en malaise

■ La galerie d'art Ifru Design, sise au boulevard Krim Belkacem, à Alger, a reçu, jeudi, un public nombreux lors du vernissage de l'exposition «El Bahi au cœur de l'Afrique», signée par l'artiste peintre El Bahi Belkheiri.

Par Abla Selles

Cette exposition, qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la culture africaine qui coïncide avec le 24 janvier de chaque année, met en valeur la richesse de la culture du continent noir ainsi que les couleurs de sa terre. En effet, c'est une exposition d'œuvres contemporaines qui nous montre aussi le talent, la créativité de l'artiste ainsi que son attachement à la culture africaine. Une dizaine de toiles sans titre de différents formats, fruit d'un travail hautement esthétique, réalisés dans une technique dite mixte à l'acrylique et à l'huile, plaide pour l'Afrique, «continent de tous les fantasmes», restituant diverses émotions transmises uniquement par le regard et les humeurs variées du visage. Des personnages de femmes et d'hommes expriment des émotions fortes en lien avec la tradition et la culture africaines, mais aussi et surtout, les inquiétudes et les attentes des peuples de ce grand continent.

Réalisées avec une main lumineuse, aux couleurs dominantes et vives, les dix toiles transmettent au regard du visiteur différents états d'âme, dont



la souffrance, les dangers du réchauffement climatique, la colère, le silence, la sagesse, le bien-être, la sérénité extrême ou encore l'ambition, la détermination et la résilience. «J'ai essayé de faire entendre le cri de l'Afrique, grenier de tous les malaises, où les émotions se mélangent», explique l'artiste.

«El Bahi au cœur de l'Afrique» est une exposition à la «théma-

tique qui interpelle», entretenue par les «textures denses de tous ces visages parlants», à travers lesquels l'artiste a exprimé «un clin d'œil pertinent à ce grand continent gisant dans sa réalité, mais bercé par le souffle de l'espoir», a commenté la fondatrice de l'espace Ifru Design, Amel Bara Kasmi.

Artiste autodidacte, El Bahi Belkheiri est né en 1994 à Djelfa,

manifestant dès ses débuts, alors qu'il était encore au lycée, une créativité foisonnante et un talent prometteur qui a attiré l'attention de ses professeurs.

Depuis, un déclic s'est produit en lui pour décider ensuite de suivre le chemin que lui a tracé sa passion par la documentation, l'auto-formation et la recherche, s'essayant à plusieurs disciplines artistiques,

dont la sculpture. Saisissant vite la complexité de l'univers artistique, El Bahi Belkheiri, persévérant et animé d'une grande soif d'apprendre, réussira à créer sa propre touche, en mélangeant les genres et les techniques pour avoir enfin de la visibilité dans des expositions individuelles à Djelfa, Alger, Laghouat, Ain Témouchent ou encore Tunis.

A. S.

A l'occasion du dixième anniversaire de son décès

Un hommage rendu à Cheikh Abdallah Guettaf

L'Agence algérienne du rayonnement culturel (AARC) a organisé, jeudi à Dar Abdellatif à Alger, un hommage à la mémoire de l'artiste défunt Cheikh Abdallah Guettaf, un des piliers de la musique chaâbi décédé il y a de cela 10 ans jour pour jour. Au programme de cette manifestation, plusieurs activités intellectuelles et artistiques à travers lesquelles les organisateurs ont tenté de mettre sous les projecteurs le parcours artistique de cette icône restée, certes, loin des médias, mais très présente dans les cœurs des mélomanes et des artistes.

Intervenant à cette occasion, l'artiste, Abdelkader Bendameche, directeur de l'AARC et ami du défunt, a présenté un aperçu de la vie du Cheikh qui a créé sa propre ligne de conduite artistique en présentant comme socle le verbe populaire dit Melhoun.

Maîtrisant les techniques de ce genre musical, feu Abdallah Guettaf a su graver pour toujours son empreinte sur les nombreuses Qsid qu'il gardait en mémoire à la faveur des grands Cheikh de l'ancienne époque pour ne citer que Ben Messaid et Sidi Lakhdar Ben Khlof.

Il a su gagner le cœur des amoureux de ce style musical pas seulement dans la capitale mais aussi dans d'autres régions, a-t-il dit. Abdallah

Guettaf était épris de tous les styles musicaux algériens, à l'instar de l'andalou, le bédoui, le kabyle et autres, a-t-il rappelé, ajoutant que le défunt a connu une forte popularité dans plusieurs autres villes, notamment à Constantine, Skikda, Jijel et Ghardaïa, où il se rendait souvent pour animer des cérémonies et des fêtes.

Cette rencontre a permis également d'avoir une idée sur l'aspect humain de ce chanteur, natif

du quartier la Glacière (Alger), a déclaré le parolier et compositeur Rachid Rezzaki, ami du défunt Abdellatif Guettaf qui, a-t-il dit, était connu pour ses valeurs morales et sa modestie et avait une culture très vaste, notamment dans son domaine artistique. Tout au long de son parcours artistique, cet artiste était à la recherche de qsidates (poèmes) disparus et en a interprétées plusieurs avec une grande performance, a-t-il confié,

déplorant son absence dans les médias audiovisuels.

A cette occasion, un film documentaire de 15 minutes retraçant le riche parcours de cet artiste a été projeté, avec des morceaux de certaines de ses chansons et dont le tout premier enregistrement a été réalisé en 2006, à l'occasion des éliminatoires de la 1^{re} édition du Festival national de la chanson chaâbi.

L'artiste est apparu, en 2010, dans une émission télé sur la

chaîne «Canal Algérie».

Le défunt a édité deux albums, le 1^{er} en 2010, une année avant son décès. Le 2^e album est sorti à titre posthume en janvier 2021. Né le 18 août 1949 à Hussein Dey à Alger, feu Abdallah Guettaf a débuté son parcours artistique vers la fin des années 1960 et poursuivi le travail avec professionnalisme et sérieux, jusqu'à son décès le 28 janvier 2011, à l'âge de 61 ans.

M. K.

Parution de l'ouvrage collectif «J'ai rêvé l'Algérie» Une perception de la vie dans un futur proche

Un ouvrage collectif, réunissant des textes d'une quinzaine auteurs de différents horizons sur une Algérie rêvée et la perception de la vie de l'Algérien dans un futur relativement proche, a été publié récemment sous le titre «J'ai rêvé l'Algérie». Cet ouvrage de 192 pages, publié aux éditions Barzakh, a été élaboré dans le cadre des activités de la fondation Friedrich-Ebert en Algérie qui devait organiser des ateliers sur ce thème, transformés finalement en livre collectif pour cause de pandémie de Covid-19. Amina Izarouken, chargée des programmes à la fondation, a expliqué que ce projet a été «très favorablement accueilli par les auteurs participants qui ont accepté de partager avec les lecteurs leurs rêves algériens».

Entre fictions, récits, poèmes et témoignages, 14 auteurs entre écrivain, journaliste, étudiant, architecte, psychologue et sociologue, ont pris part à ce projet à l'instar du romancier, chroniqueur et acteur Chawki

Amari, la journaliste et romancière Sarah Haidar, la poétesse et cinéaste Habiba Djahnine ou encore la psychologue et thérapeute de famille Bouchra Fridi.

Dans la partie fiction de cet ouvrage, la qualité de vie appuyée par une transition écologique, technologique et urbanistique prime sur les textes d'auteurs comme le romancier Samir Toumi qui emmène son lecteur en balade à Alger 80 ans après le hirak du 22 février 2019, la romancière Hajar Bali, rêvant d'une gestion complètement numérisée et participative, ou encore l'architecte Mohamed Larbi Merhoum pour qui la dynamique passe par la redynamisation du cadre de vie. Dans les «rêves» des auteurs, des projets écologiques comme «Green Algiers» ou numérique comme «Smart Country» révolutionnent la vie de l'Algérien de demain avec un grand intérêt pour la végétation en milieu urbain et les modes de transport propres, une implication dans la vie associative et la gestion locale, une réhabilitation de l'espace

urbain, ou encore une vie culturelle des plus dynamiques.

Dans un autre style d'écriture, Chawki Amari propose une sorte d'état des lieux de la profession de journaliste et une projection sur ce que pourrait être les médias de façon générale, alors que la sociologue Khadidja Boussaïd aborde le domaine de la recherche scientifique qu'elle rêve de voir reconsidéré.

L'éditrice de cet ouvrage, Selma Hellal, estime pour sa part que les auteurs ont tenu à proposer des textes avec une pointe d'humour, éloignés du défaitisme de la revendication et du militantisme, abordant différents aspects de la vie de chacun et de son environnement.

Non destiné à la vente, «J'ai rêvé l'Algérie» a été tiré à mille exemplaires disponibles gratuitement dans plusieurs librairies du pays et au siège de la Fondation Friedrich-Ebert. L'ouvrage sera prochainement traduit en langue arabe, selon l'éditeur.

F. H.



Liban

1 mort et 400 blessés dans des heurts

■ De violents heurts ayant fait un mort et plus de 400 blessés secouent depuis plusieurs jours la métropole de Tripoli, dans le nord du Liban, où des manifestants dénoncent les répercussions économiques du confinement imposé pour endiguer la propagation du coronavirus.

Par Mourad M.

Quelles sont les causes de cette poussée de fièvre ? Le pays, secoué à l'automne 2019 par un soulèvement antipouvoir, est-il au bord de l'implosion ?

Le Liban est enligné dans sa pire crise économique depuis des décennies, avec une dépréciation inédite de sa monnaie, une hyperinflation, des licenciements massifs et des restrictions bancaires drastiques.

Résultat : plus de la moitié de la population se retrouve sous le seuil de pauvreté, selon l'ONU, et la part vivant dans l'extrême pauvreté a explosé, passant de 8 % à 23 %.

En 2020, le produit intérieur brut (PIB) a chuté de 25 % et les prix ont bondi de 144 %, selon le Fonds monétaire international (FMI). La livre libanaise a perdu plus de 80 % de sa valeur face au dollar.

En outre, les restrictions inédites sur les retraits et virements bancaires, en vigueur depuis l'automne 2019, empê-

chent les épargnants d'accéder librement à leurs dépôts en devises étrangères.

Ils peuvent retirer en convertissant les montants en livres libanaises, à un taux extrêmement faible par rapport à celui du marché parallèle, car cela équivaut à une perte de facto «de plus de 50 %», qui a surtout affecté les petits et moyens épargnants, rappelle l'économiste Jad Chaaban.

Un plan de relance économique, annoncé en avril 2020, incluant une restructuration de la dette, parmi les plus élevées au monde par rapport au PIB, et du secteur bancaire, est resté lettre morte. Des négociations entamées avec le FMI pour une aide financière ont rapidement déraillé. L'explosion au port de Beyrouth le 4 août – imputée à la négligence des autorités et qui a fait plus de 200 morts – a été la tragédie de trop pour des Libanais éreintés, qui dénoncent l'inertie, la corruption et l'incompétence du pouvoir face à une avalanche de crises.

Le pays est sans gouvernement depuis août, faute d'enten-

te entre les principaux partis, malgré les pressions locales et internationales.

Enfin, depuis fin décembre, le Liban connaît une propagation exponentielle du coronavirus.

Un premier confinement entre mars et juin 2019 a poussé près d'un Libanais sur trois au chômage, selon le Programme alimentaire mondial (PAM).

Face à l'ampleur de la crise sanitaire, le gouvernement a imposé depuis le 14 janvier un confinement strict, accompagné d'une fermeture des commerces, qui peuvent uniquement livrer à domicile. Pour sortir, les habitants doivent remplir des attestations autorisant les déplacements dans certains cas seulement.

L'ONG Save the Children a mis en garde contre les retombées sociales des restrictions, dans un pays où les journalistes représentent environ la moitié de la population active, selon le ministère du Travail.

L'organisation craint que «les familles vulnérables et leurs enfants se retrouvent livrés à eux-mêmes».

La Banque mondiale a approuvé une aide d'urgence de 202 millions d'euros pour venir en aide à 786 000 Libanais.

De leur côté, les autorités assurent distribuer 400 000 livres par mois (43 euros au marché



PH. > D. R.

noir) à 230 000 ménages défavorisés.

Un montant jugé insuffisant et loin de couvrir tous les besoins : 75 % des Libanais ont aujourd'hui besoin d'une assistance financière, selon le ministère des Affaires sociales.

Pour Jad Chaaban, la grogne sociale risque d'enfler

«Si l'impasse politique persiste, que les affrontements et incidents sécuritaires se poursuivent, le taux de change au marché noir risque de grimper jusqu'à 10 000 livres, voire plus, pour un dollar (contre 8 800 à l'heure actuelle, ndr), ce qui ferait bondir les prix», explique-t-il. «A cela pourrait s'ajouter une

levée des subventions – initialement programmée pour fin 2020 – sur certaines denrées essentielles comme l'essence et les médicaments, ce qui aurait également des effets inflationnistes», ajoute l'économiste.

Quant aux aides internationales, notamment celles du FMI, elles sont conditionnées à la mise en place de réformes, tributaires d'un gouvernement «crédible» qui n'a toujours pas vu le jour, poursuit M. Chaaban.

Une évaluation qui fait craindre le pire, dans un contexte de mécontentement généralisé.

«Ce qui s'est passé (...) n'est que le prélude à de plus grands mouvements», pronostiquait, mardi, un militant de Tripoli.

M. M.



Commentaire

Impasse

Par Fouzia Mahmoudi

Si le nouveau président américain, Joe Biden, n'a pas fait mystère de son intention de réengager les États-Unis dans l'Accord sur le nucléaire iranien signé en 2015 par Barack Obama et quitté en 2018 par Donald Trump, l'on s'interroge sur le temps que mettra la nouvelle administration démocrate à s'engager sur la voie de la «réconciliation». Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a d'ailleurs appelé jeudi les États-Unis et l'Iran à travailler ensemble pour sortir de l'impasse actuelle sur l'accord nucléaire international conclu avec Téhéran, tout en indiquant ne pas s'attendre à une issue rapide. Surtout, il semblerait que Washington et Téhéran attendent chacun de leur côté un premier pas de l'autre. «Il y a tout un travail à faire, mais je ne m'attends pas à une solution immédiate», a déclaré le chef de l'ONU, interrogé lors d'une conférence de presse sur l'éventualité qu'il mène une médiation pour sortir de l'impasse. «Je crois que tout le monde, tous ceux qui ont souscrit à l'Accord et les autres parties intéressées doivent travailler ensemble pour réduire les incertitudes, pour faire face aux difficultés et aux obstacles», a-t-il ajouté, sans répondre à la question d'une éventuelle médiation. Il s'agit de «progressivement faire en sorte que les choses s'achèment vers une situation où on puisse avoir un accord qui est essentiel pour la paix et la stabilité du Golfe et du monde entier», a expliqué Antonio Guterres. Conclu en 2015 pour empêcher l'Iran de se doter de l'arme nucléaire, avec les États-Unis, la Russie, la Chine, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne, «le JCPOA a été une grande victoire diplomatique et un élément essentiel pour la paix et la stabilisation du Golfe et nous regrettons que l'accord ait été mis en question», a-t-il aussi affirmé. «C'est évident qu'il y a des difficultés et des obstacles, qu'il y a une complexité accrue parce que les États-Unis sont sortis de l'Accord et ont pris des mesures additionnelles. En même temps, l'Iran a pris quelques mesures en matière de développement de ses capacités nucléaires», a-t-il rappelé. En réponse à la sortie de l'accord par les États-Unis et l'imposition de sanctions américaines, l'Iran est revenu sur plusieurs de ses engagements nucléaires, assurant que ses mesures étaient réversibles. Reste à voir qui fera le premier pas et surtout si l'Iran acceptera les conditions américaines pour reprendre l'Accord qui avait été négocié pendant plusieurs années par l'administration Obama. Un accord que les autorités iraniennes ont même assuré récemment ne pas particulièrement regretter, même si dans les faits l'on sait les ravages économiques qu'ont causés les sanctions américaines, décidées par Trump, à l'économie iranienne. Un retour à l'Accord serait surtout une façon pour l'Iran de respirer à nouveau économiquement et pour son peuple de sortir de la misère dans laquelle il s'est enfoncé de plus en plus ces deux dernières années. F. M.

Centrafrique

Plus de 200 000 personnes déplacées en moins de deux mois, selon l'ONU

Les violences en Centrafrique ont déplacé plus de 200 000 personnes en moins de deux mois, dont un peu plus de la moitié ont fui vers les pays voisins, a indiqué l'ONU hier.

Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), quelque 92 000 réfugiés sont arrivés en République démocratique du Congo (RDC), d'après les autorités locales, et quelque 13 240 autres ont fui au Cameroun, au Tchad et au Congo depuis le lancement, en décembre, d'une offensive de groupes armés visant la capitale Bangui.

Soit plus de 105 000 au total, un chiffre nettement plus élevé que les plus de 30 000 signalés par le HCR le 8 janvier.

Et «les réfugiés continuent d'affluer», a déclaré un porte-parole de l'agence de l'ONU, Boris Cheshirkov, lors d'un point de presse.

Par ailleurs, a-t-il indiqué, quelque 100 000 personnes restent déplacées à l'intérieur de la Centrafrique, selon des chiffres collectés par le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (Ocha). Selon le HCR, «l'instabilité persistante entrave les efforts

d'aide humanitaire et pose des difficultés pour accéder auprès des déplacés internes et la route principale habituellement empruntée pour ravitailler Bangui a été fermée».

Des groupes armés se trouvaient dans les sites de Batangafo et Bria où des communautés déplacées ont trouvé abri, selon l'agence de l'ONU, pour qui «cette présence compromet fortement la protection des personnes déplacées, qui risquent le recrutement forcé, la restriction de mouvement, l'extorsion ou les menaces».

«Nous recevons des rapports très inquiétants sur des violations des droits de l'Homme à mesure que (les) groupes armés se déplacent. Nous entendons parler de pillages, de violences sexuelles qui augmentent rapidement et la situation est vraiment préoccupante», a déclaré aux journalistes Boris Cheshirkov. La République centrafricaine a décrété cette semaine l'état d'urgence pour 15 jours sur l'ensemble du pays, majoritairement sous contrôle de groupes armés et où le Président Faustin Archange Touadéra a été réélu officiellement sur fond de nouvelle offensive rebelle.

Ces élections présidentielle et

législatives se sont tenues dans un pays en proie depuis 2013 à une guerre civile très meurtrière jusqu'en 2018, et ravivée par l'annonce d'une offensive rebelle pour empêcher ces scrutins.

En RDC, les nouveaux arrivants ont traversé les rivières Oubangui, Mbomou et Uélé qui constituent la frontière naturelle du pays avec la Centrafrique et d'autres sont arrivés dans 40 localités au sein des provinces du Nord-Oubangui, du Sud-Oubangui et du Bas-Uélé, selon le HCR.

Le HCR pré-positionne du matériel de secours dans la province du Nord-Oubangui, avant que de vastes zones ne deviennent inaccessibles par la route en raison de l'arrivée imminente de la prochaine saison des pluies. Les réfugiés ont déclaré aux travailleurs humanitaires qu'ils avaient fui dans la panique après avoir entendu des tirs.

«La plupart de ces réfugiés vivent dans des zones reculées et difficiles d'accès, près des berges, dans des conditions effroyables, sans abri et dépourvus de vivres. Ils dépendent de la pêche dans la rivière et de ce que les villageois peuvent leur donner», a indiqué Boris Cheshirkov.



Elections du Conseil de la Fifa

Zetchi réagit au rejet de sa candidature

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheïreddine Zetchi, dont la candidature au Conseil de la Fédération internationale (Fifa) a été rejetée, a indiqué mercredi qu'il allait user de son «droit de recours» auprès des instances concernées, tout en révélant les deux causes de son inéligibilité. «Je voudrais éclairer l'opinion publique au sujet de ma candidature aux élections du Conseil de la Fifa. Effectivement, j'ai reçu hier (mardi, ndr), une correspondance de la commission de contrôle de la Fifa qui invalide ma candidature. Les raisons invoquées sont de ne pas avoir mentionné dans le questionnaire deux sanctions, à savoir une sanction interne prononcée en 2016 alors que j'étais officiel dans mon club, pour une déclaration à la presse, et la seconde est une sanction au niveau de la Confédération africaine (CAF) pour avoir quitté le comité d'organisation du Championnat d'Afrique des nations CHAN-2018 au Maroc», a indiqué Zetchi dans une déclaration vidéo diffusée sur le site de la FAF. Avec le rejet

du dossier de Zetchi, trois candidats ont été retenus pour les deux sièges libérés en fin de mandat de quatre ans par le Tunisien Tarek Bouchamaoui et l'Egyptien Hani Abo Rida. Il s'agit du Marocain Fawzi Lekdjaâ, de l'Equato-Guinéen Gustavo Ndong et d'Abo Rida, qui brigue un second mandat.

«J'ai rempli le formulaire de bonne foi. Aujourd'hui, je ne voudrais pas donner plus de détails, car je veux user de mon droit de recours. Après la décision finale, je vais donner plus d'éclaircissements sur ce dossier», a-t-il conclu. Zetchi (55 ans) ambitionnait à travers sa candidature de devenir la deuxième personnalité sportive algérienne à intégrer le Conseil de la Fifa après l'ancien président de la FAF, Mohamed Raouraoua, qui avait été élu membre du Comité exécutif de l'instance internationale lors de l'Assemblée générale électorale de la CAF en février 2011 à Khartoum (Soudan).

Les élections du Conseil de la Fifa se dérouleront en marge de l'Assemblée générale électorale de la CAF, le 12 mars à Rabat (Maroc).

Ligue I (11^e journée)

CRB-ESS, le choc

■ La onzième journée de la Ligue I est marquée par le choc qui oppose le dauphin, le CR Belouizdad, au leader, l'Entente de Sétif, au stade du 20-Août d'Alger.



Qui du CRB ou l'ESS aura le dernier mot ?

Tunisie

Naidji et Farhi quittent le Club Africain

RIEN N'A changé pour les joueurs algériens du Club Africain en Tunisie qui ne sont toujours pas qualifiés en compétition et deux d'entre eux ont décidé de quitter le club. Les joueurs algériens du Club Africain n'ont pas été qualifiés par la Ligue tunisienne de football pour cause de problèmes financiers. La situation des joueurs a poussé l'attaquant international algérien Zakaria Naïdji et le milieu défensif Ibrahim Farhi à quitter le club

selon les informations du média tunisien «*Ettachkila*». Les deux joueurs ont donné un ultimatum d'une semaine aux dirigeants du Club Africain, mais leur situation n'a pas changé et ils ont décidé de résilier avec le club tunisien. Si les deux joueurs en question pourraient faire leur retour dans le championnat d'Algérie en vue de la deuxième partie de saison, on ne connaît pas encore la décision des autres, à savoir l'international Hocine Benayada et Zinedine Boutmene.

Par Mahfoud M.

Les Belouizdadis, qui ont profité du faux pas des Sétifiens et Mouloudéens lors de la précédente journée, souhaitent confirmer et remporter ce match face à l'ESS. La bande à Dumas souhaite faire d'une pierre deux coups, à savoir se rapprocher plus du leader et écarter ce concurrent direct pour le titre qu'il souhaite défendre à fond après l'avoir décroché la saison dernière. Toutefois, la mission ne sera pas de tout repos face à une équipe qui voyage bien et qui a remporté jusqu'à maintenant cinq rencontres à l'extérieur de ses bases. D'ailleurs, sa première place, l'ESS la doit au nombre de points récolté à l'extérieur de ses bases, vu qu'elle souffre à domicile. L'Aigle Noir qui a été accroché lors de la journée précédente par l'O Médéa, souhaite se

refaire une santé et donc revenir avec un résultat probant lors de ce match. De son côté, le MC Alger qui a été battu par le WAT mardi dernier, tentera de se reprendre en accueillant l'US Biskra, une équipe qui paraît à sa portée, étant donné qu'elle occupe l'une des dernières places au classement général. Cependant, le «Doyen» doit faire attention à cette équipe sudiste qui souhaite se reprendre aussi. L'AS Ain M'liha se déplace, elle, à Alger, pour croiser le fer avec le Paradou AC, à la recherche d'un nouveau départ après la défaite face à l'ASO. L'O Médéa, qui se porte bien en ce début de saison, aura l'occasion de confirmer avec la réception de l'ASO Chlef, même si cette dernière reste une équipe difficile à manier. Le CS Constantine qui souffre en ce début de saison aura l'occasion de se refaire une santé en affrontant, at home, la

lanterne rouge, le NC Magra qui s'était réveillé, lors de la précédente journée, en l'emportant face à la JSK. Le derby entre le RC Réziane et le WA Tlemcen reste équilibré, même si le Rapid part avec les faveurs du pronostic. Le CABBA et l'USMBA auront l'occasion de sortir du tunnel en recevant le NAHD et l'USMA, respectivement, même si le football reste imprévisible et tout est donc possible dans ces deux rencontres. M. M.

Le programme : Samedi 30 janvier 2021 :

| | |
|------------|---------|
| OM-ASO | (14h30) |
| CSC-NCM | (14h30) |
| PAC-ASAM | (14h30) |
| RCR-WAT | (14h30) |
| CRB-ESS | (14h30) |
| MCA-USB | (15h) |
| MCO-JSS | (15h) |
| JSK-JSMS | (15h) |
| CABBA-NAHD | (15h) |
| USMBA-USMA | (15h) |

USM Alger

Le contrat d'Abdeljelil résilié

ARRIVÉ en début de mercato estival, l'attaquant algérien de l'USM Alger, Oussama Abdeljelil, n'est pas plus un joueur usmiste après la résiliation à l'amiable de son contrat. L'ancien attaquant de Dijon n'a fait que trois apparitions avec la formation de l'USMA cette saison et les dirigeants ont décidé de mettre un

terme à son contrat. Le joueur passé par la JSK et le DRBT n'a pas réussi à s'intégrer avec l'USMA qui a connu un début de saison difficile avant de revenir en force lors des dernières semaines. L'attaquant de 27 ans devrait faire son retour en France pour relancer sa carrière une nouvelle fois.

Complexe sportif olympique de Sétif

Le projet relancé dès que les conditions seront réunies

LE MINISTRE de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, a déclaré, jeudi à Alger, que le projet du complexe sportif olympique de Sétif, gelé depuis 2015, sera relancé dès que les conditions seront réunies. A une question de la députée Farida Ghamra lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Khaldi a indiqué que «la députée a exprimé son souhait et celui des jeunes et sportifs de la ville de Sétif de voir se réaliser le complexe sportif olympique, un souhait que nous partageons avec elle», ajoutant : «Nous veillons à ce que la wilaya de Sétif dispose d'un grand stade digne de l'équi-

pe de l'ESS qui a toujours honoré le football algérien aux plans local, africain, arabe et international». Le ministre a souligné, dans ce sens, que son département ministériel «ne ménagera aucun effort pour relancer ce projet dès que les conditions seront réunies», soulignant la détermination de son département ministériel «à inscrire le plus grand nombre possible de projets sportifs dans la wilaya de Sétif». Le ministre a saisi cette occasion pour passer en revue les étapes de réalisation de ce projet, inscrit depuis 2007 avec une autorisation de programme de 6 milliards de DA.

Elections de la FAF

Sadi, Kerbadj, Lahlou et Labedi, premiers candidats

LE POSTE de président de la FAF semble attirer les convoitises, surtout après la décision du président actuel, Kheïreddine Zetchi, de ne pas se porter candidat à sa propre succession. Ainsi, pas moins de quatre personnes ont annoncé leurs intentions de se porter candidats pour le fauteuil du Palais de Dely Brahim. Il s'agit de l'ancien dirigeant sous Raouraoua, Walid Sadi, de l'ancien président de la LFP, Mahfoud Kerbadj, de l'ancien président du NAHD, Mourad Lahlou et du manager Rabah Labedi. Les deux premiers ont fait l'annonce de leurs candidatures publiquement dans la communication aux médias. C'est le cas de Sadi qui dira : «Je me

suis présenté à la présidence de la FAF, dont les élections sont prévues en mars ou avril prochains, au vu notamment de la situation exceptionnelle que traverse le football algérien, ainsi qu'en réponse aux demandes de nombreux acteurs du milieu footballistique». S'agissant de son programme électoral, Sadi, qui est actuellement membre du conseil d'administration de l'ES Sétif (Ligue 1), a assuré qu'il mesure et réalise la difficulté de la situation et l'ampleur des responsabilités, tout en étant confiant que son programme aura un grand soutien du fait qu'il vise à préserver les acquis et les exploits réalisés par le sélectionneur national, Djamel

Belmadi, et ses poulains. Quant à Kerbadj, il pense qu'il peut encore donner pour le football national, après son expérience à la tête de la LFP. «Le football algérien traverse une mauvaise passe en matière de gestion, nous devons y remédier. Mon objectif aussi est de préserver la dynamique de l'équipe nationale sous la houlette du sélectionneur Djamel Belmadi», a-t-il indiqué. Elu le 20 mars 2017 à la tête de la FAF, en remplacement de Mohamed Raouraoua, l'actuel président de l'instance fédérale, Kheïreddine Zetchi, ne s'est toujours pas prononcé sur sa décision de briguer ou non un second mandat à la FAF. M. M.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Maroc

L'opposant Maati Mondjib condamné à un an de prison

L'HISTORIEN et défenseur des droits humains marocain, Maati Mondjib, a été condamné mercredi à un an de prison pour «fraude» et «atteinte à la sécurité de l'Etat» dans une affaire qui remonte à l'année 2015 et au moment où il est en détention préventive depuis le mois de décembre. L'opposant qui s'est illustré, notamment en accusant les services de sécurité de «terroriser les journalistes et les opposants en général», a été condamné lors d'une audience à Rabat à laquelle ni lui, ni ses avocats n'avaient assisté, a expliqué l'un d'eux au journal «Le Monde». Les avocats de M. Mondjib n'ont pas été informés que «le verdict allait tomber mercredi», a expliqué, au quotidien français, M' Abdelaziz Nouyadi. C'est à partir d'un site du ministère de la Justice, accessible aux avocats, que le jugement a été connu dans une affaire où six autres journa-

listes et militants des droits humains marocains ont été condamnés. Maati Mondjib a été placé en détention préventive le mois dernier, après des accusations de «blanchiment d'argent» en rapport avec la gestion d'un centre créé par l'intellectuel marocain afin de promouvoir le journalisme indépendant. Amnesty international a appelé, mardi, à la libération «sans condition» de Maati Mondjib, dénonçant une campagne pour restreindre le droit à la liberté d'expression dans le royaume. «Les autorités marocaines doivent libérer immédiatement et sans condition le défenseur des droits humains Maati Mondjib et abandonner toutes les accusations portées contre lui, y compris celles qui découlent d'un précédent procès en cours depuis 2015, en relation avec son travail sur la liberté d'expression», a indiqué l'ONG dans un communiqué. R. M.

France

L'étudiante sénégalaise disparue de retour à son pays

LA JEUNE Sénégalaise Diary Sow, étudiante en France, dont la disparition en début d'année avait mis son pays en émoi, est rentrée au Sénégal, a rapporté, hier, la presse locale. «De retour au Sénégal, Diary Sow (est) chez son père», le ministre de l'Eau et de l'Assainissement, Serigne Mbaye Thiam, qui réside à Dakar, titrait en Une le journal «*Rewmi Quotidien*», confirmant une information du site d'information sénégalais PressAfrik. Proche de la jeune fille et de sa famille, M. Thiam s'était rendu la semaine dernière à Paris et l'a «accompagnée» lors de son retour au Sénégal mercredi, selon ces médias. L'étudiante de 20 ans, inscrite en classe préparatoire au prestigieux lycée parisien Louis-Le-Grand, ne s'était pas présentée à la reprise des cours le 4 jan-

vier, ce qui ne lui ressemblait pas, selon ses proches. Sa disparition a été signalée le 7 janvier et les milieux étudiants sénégalais se sont mobilisés pour la retrouver. Le Président Macky Sall lui-même a donné des instructions à cette fin, selon l'ambassadeur du Sénégal en France, Maguette Sèye. Une enquête avait d'abord été ouverte en France pour disparition «inquiétante», avant que la thèse du départ volontaire soit privilégiée. Celle qui fut distinguée meilleure élève du Sénégal en 2018 et 2019 et qui a ajouté à sa notoriété nationale en publiant un roman, s'était signalée après plus de deux semaines, expliquant être partie de son plein gré pour faire «une petite pause pour retrouver (ses) esprits», selon des échanges publiés par M. Thiam. A. B.

Qui va remporter le marché des vaccins ?



Loumis

Djalou@hotmail.com

Agouni Gueghrane (Tizi Ouzou)

La maison de Slimane Azem sera rénovée

■ La maison familiale du chanteur Slimane Azem, sise à Agouni Gueghrane (40 kilomètres au sud de Tizi Ouzou), sera rénovée pour en faire un site culturel.

Par Hamid M.

L'avant-projet de cette rénovation a été présenté jeudi, à l'occasion de la commémoration du 38^e anniversaire de sa mort, 28 janvier 1983 à Moissac (France). L'initiative est l'œuvre de l'association Tarwa N'Da Slimane. Le plan de la rénovation de la demeure de l'artiste, en ruine aujourd'hui, a été présenté par son auteur, l'architecte Baouane Mohamed. Elle sera reconstruite comme elle était avant, dans le respect de l'architecture d'une maison kabyle. A noter qu'en plus de la présentation de ce projet, l'association, en présence d'une foule nom-



breuse, a organisé une cérémonie de recueillement en la mémoire du chanteur avec le déplacement vers sa demeure,

alors que des témoignages des parents et d'autres habitants l'ayant connu ont été apportés à l'occasion. H. M.

Montage auto/Financement occulte de la présidentielle 2019

Ouyahia et Sellal condamnés à 15 et 12 ans de prison

LA COUR D'ALGER a prononcé, jeudi, des peines d'emprisonnement ferme à 15 ans et 12 ans à l'encontre des anciens Premiers ministres, respectivement Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, alors que les deux anciens ministres de l'Industrie, Youcef Yousfi et Mahdjoub Bedda, ont été condamnés à 3 et 2 ans de prison ferme.

Prononcés lors d'un troisième procès des accusés dans les affaires de montage automobile et de financement occulte de la campagne électorale annulée du candidat Abdelaziz Bouteflika en avril 2019, ces peines d'emprisonnement sont assorties d'amendes différentes.

La Cour d'Alger a condamné

l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, à une peine de 15 ans de prison ferme assortie d'une amende de 2 millions de DA, l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, à 12 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de DA. L'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi, à 3 ans de prison ferme assortie d'une amende de 2 millions de DA, l'ancien ministre de l'Industrie, Mahdjoub Bedda, à 2 ans de prison ferme assortie d'une amende de 2 millions de DA.

La Cour d'Alger a condamné, dans ce même procès, l'ancien président du Forum des chefs d'entreprises (FCE), Ali Haddad, à une peine de 4 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500 000 DA, les hommes d'affaires Hassan Larbaoui et Ahmed Maazouz à 4 ans de prison ferme, l'homme d'affaires Mohamed Bairi à 3 ans de prison ferme, et Amine Tira, cadre au ministère de l'Industrie, à 2 ans de prison ferme, avec confirmation des amendes précédentes.

La cour a également ordonné la saisie des revenus illicites et des avoirs gelés sur les comptes bancaires, ainsi que la confiscation des biens meubles et immeubles des accusés et des entreprises des hommes d'affaires.

La Chambre pénale a accordé un délai d'une semaine à la défense des accusés pour faire appel des jugements rendus.

La réouverture de ce dossier et la programmation d'un nou-

veau procès à la cour d'Alger ont été décidées après l'admission, par la Cour suprême, du pourvoi en cassation introduit par la défense des accusés.

Il s'agit du premier dossier de corruption traité par le tribunal de Sidi M'hamed, en décembre 2019, et dans lequel sont poursuivis les anciens Premiers ministres, Ouyahia et Sellal, les anciens ministres de l'Industrie, Youcef Yousfi, Mahdjoub Bedda et Abdeslam Bouhouareb, et l'ancien ministre des Transports et des travaux publics, Abdelghani Zaâlâne.

Les hommes d'affaires Hassane Larbaoui et Mohamed Bairi et l'ancien président du Forum des chefs d'entreprises (FCE), Ali Haddad, ont également été condamnés dans cette

affaire.

Les accusés étaient poursuivis pour dilapidation de deniers publics, octroi d'indus avantages, notamment dans le secteur du montage automobile et financement occulte de la campagne électorale du candidat à la présidentielle d'avril 2019, Abdelaziz Bouteflika.

Ils ont écoupé de peines allant de 3 à 15 ans de prison ferme assorties d'amendes.

L'ancien ministre des Transports et des travaux publics, Abdelghani Zaâlâne, qui était poursuivi en qualité de directeur de campagne du candidat Bouteflika, et le directeur de la Banque nationale d'Algérie (BNA), Aboud Achour, ont, quant à eux, été acquittés.

Hocine N.